



ANGLARDS DE SALERS

Directeur de publication
François Descœur

Comité de rédaction
Philippe Delestre

Crédits photos :
Mairie d'Anglards-de-Salers

Conception :
Agence Qui Plus Est

Éditée à 600 exemplaires

MAIRIE - Le Bourg
15380 Anglards-de-Salers
04 71 40 00 02
anglards-de-salers.mairie@wanadoo.fr
www.anglards-de-salers.com
(ouverture prochainement)



LETTRE D'INFORMATIONS • N°4 JUILLET 2016

LE MOT DU MAIRE

Un bilan des actions municipales vous est proposé. Celui-ci prend en compte des informations d'ordre général et d'autres plus ciblées comme étant structurelles. Par ailleurs vous trouverez un agenda des manifestations associatives qui propose un programme riche sur la période estivale. Nous nous devons de féliciter les différents organisateurs. N'hésitez pas à les rejoindre pour les aider et participer à des moments de convivialité. Dans cet esprit je lance un appel auprès de celles ou de ceux qui voudraient rejoindre le corps des sapeurs-pompiers. Prenez contact auprès du centre d'intervention d'Anglards-de-Salers pour de plus amples informations. Cette structure reste vitale pour notre commune et plus largement pour le territoire.

Nous vous souhaitons à tous de passer un excellent été.

FÊTE DES MÈRES 2016

Comme chaque année depuis quinze ans, la municipalité a invité, le jour de la fête des Mères, les familles ayant eu le bonheur de voir naître un enfant en 2015. Antoine, Gaspard, Ibrahim, Jade, Angelina sont l'avenir de notre commune. Nous avons la chance d'habiter une commune dont la population est en légère augmentation, l'INSEE indique pour 2016 une population de 802 habitants contre 783 cinq ans plus tôt, en revanche, la pyramide des âges n'est pas en notre faveur. L'avenir se dessine au travers de ces enfants. Encourageons leur venue et leur épanouissement sur notre territoire.



DOSSIER

Retrouvez l'intégralité
du budget communal
en pages 5 et 6.



Retrouvez toutes les infos et toute
l'actualité de la commune sur notre
page Facebook. Rejoignez-nous !

www.facebook.com
/MairieAnglardsDeSalers

PROGRAMME CYBER CANTAL WIFI



Un ordinateur a été installé dans un des nouveaux bureaux de l'agence postale. Il est en libre-service. Cet ordinateur sera connecté au réseau internet dans le cadre du programme « CYBERCANTAL WIFI » qui a pour objet le développement du wifi public dans le département du Cantal.

Le département accompagne les collectivités locales dans la mise en place d'équipements wifi publics gratuits et accessibles à tous. En complément, le fonds départemental de péréquation postale apporte une aide forfaitaire lorsque la borne wifi est installée dans un point de contact de La Poste. La borne wifi permettra de se connecter gratuitement à internet à partir de n'importe quel support (ordinateur, tablette, téléphone) dans le secteur autour de la poste jusqu'à l'aire naturelle de camping.

Ce service sera ouvert dès que possible, nous travaillons également sur la mise en place d'un support informatique régulier



ÉCLAIRAGE PUBLIC MOINS ÉNERGIVORE

Précurseurs sur le département, la Communauté de Communes du Pays de Salers et ses 27 communes ont signé avec le Syndicat Départemental d'Énergies une convention dans le cadre de la Labellisation Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte au profit de la baisse de consommation énergétique avec au programme le remplacement des éclairages publics énergivores.

Cette mutualisation des maîtrises d'ouvrage verra dans notre commune le remplacement de 120 lampes à vapeur de mercure.

Le syndicat Départemental d'Énergies du Cantal prend à sa charge 50% du coût, réalise les travaux et leur facturation à la Communauté de Communes. La labellisation TEPCV ouvre droit à une subvention de 25% du coût porté par la Communauté de Communes. Puis, cette dernière refacture le solde de 25% aux communes.



Le coût pour notre commune est de 14 823 €
Économie en KWH estimée :
23 000 KWH soit environ 12 000 € par an

La commune travaille également sur une réduction de la puissance des 75 lampes qui éclairent les cités du bourg. L'économie estimée serait de 3 750 KWH (2 000 € par an)

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ENTRÉE DU BOURG

Fin des travaux d'aménagement de l'entrée du bourg sur la route d'Espinassoles (Voie Communale N°4). Malgré la qualité et le confort du revêtement, chacun doit respecter la limitation de vitesse pour la sécurité des enfants du bourg. En 2015, la commune a investi 60 717 € en voirie communale, reporté 58 153 € sur 2016 et inscrit 76 148 € de propositions nouvelles au budget 2016.

L'étape suivante est la réalisation d'une étude pour l'aménagement de l'entrée du bourg sur la route de Mauriac. A ces dépenses d'investissement s'ajoutent, en 2015, 40 188 € de dépenses d'entretien des voies communales.



MISE AUX NORMES DE LA SALLE POLYVALENTE



Les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente se sont achevés fin mai. Les portes et fenêtres ont été remplacées, le chauffage de la salle transformé, un parking et des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été créés et une deuxième salle de 50 m² environ sera disponible pour les réunions des associations et des organismes extérieurs. Le bar a également été mis aux normes et les capacités de rangement augmentées.

Les prix de location des salles ont été revus en conseil municipal du 20 mai 2016 :

- Location du vendredi soir au lundi matin (ou lundi soir si manifestation le dimanche)
- 150 € pour les personnes domiciliées ou propriétaires sur la commune et les restaurateurs de la commune (avec une caution de 500 €)
- 300 € pour les personnes extérieures de la commune et les restaurateurs extérieurs de la commune (avec une caution de 500 €)
- Suppléments : 50 € pour la cuisine (avec couverts)
- 50 € pour le matériel de sono et de vidéo (caution supplémentaire de 1500 €)
- Salle de réunion (pas de restauration) : 50 €

Les utilisateurs de ces salles devront les rendre propres.



LE BUDGET COMMUNAL

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif : Rapproché les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; présente les résultats comptables de l'exercice est soumis par le maire, pour approbation, au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

BUDGET COMMUNAL

Préparé par l'exécutif local et approuvé par le conseil municipal, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par le conseil municipal.

BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le conseil municipal qui vote alors une décision modificative.

Les modifications d'ajustement souhaitées en cours d'exercice sont, quant à elles, traitées par simple décision modificative.

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par le conseil municipal sont établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. À Anglards, le service assainissement et le lotissement du petit chemin sont traités en budgets annexes. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dispose également d'un budget autonome.

COMPTE DE GESTION

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.
- Le compte de gestion est également soumis au vote du conseil municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La reddition annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

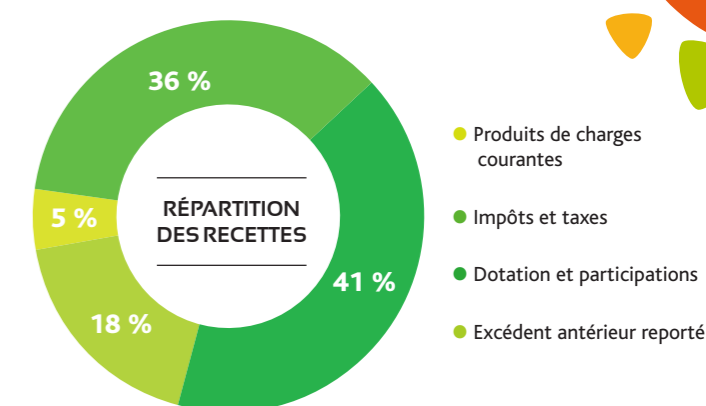
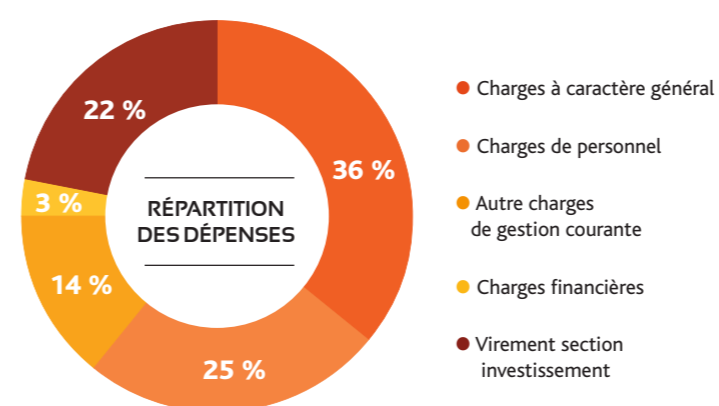
D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget primitif 2016 de la commune présente une section de fonctionnement en équilibre au montant de 1 009 236,72€ et une section d'investissement en équilibre au montant de 678 549,32€. Les grandes rubriques comptables sont les suivantes :

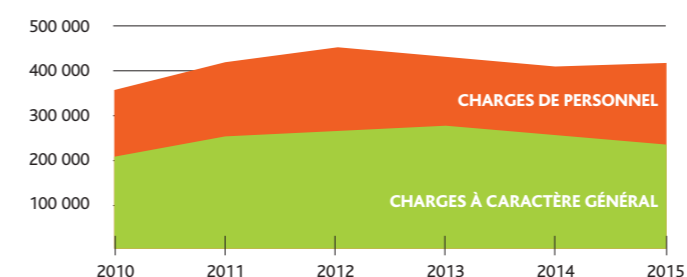
FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	Excédent antérieur reporté
Charges de personnel	Produits de gestion courante
Autres charges de gestion courante	Impôts et taxes
Charges financières	Dotations et participations
Charges exceptionnelles	Autres produits de gestions courantes
Virement à section investissement	

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
Déficit d'investissement reporté	Virement de la section de fonctionnement
Capital des emprunts	Excédent AN-1 affecté investissement
Opérations d'investissement	Fond de compensation TVA
	Subventions
	Emprunts

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016

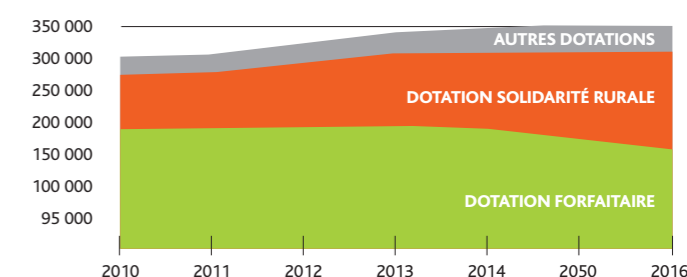


ÉVOLUTION DES 2 POSTES DE CHARGES PRINCIPAUX



Évolution constatée sur les 6 dernières années des 2 postes principaux des charges de fonctionnement montrant une maîtrise globale des dépenses générales et de personnel.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS



Evolution sur 7 ans des dotations de l'état à la commune. Le graphique montre bien la baisse très importante de la dotation forfaitaire, heureusement compensée par une hausse de la dotation de solidarité rurales et des autres dotations diverses. L'inquiétude pour les années à venir réside dans le fait que la dotation forfaitaire va continuer de baisser et qu'il n'existe aucune certitude sur l'évolution des autres dotations.

LES TAUX D'IMPOSITIONS

Les taux d'imposition n'ont pas évolués depuis 2012 et resteront à l'identique pour 2016. Ces taux se situent en dessous de la moyenne des communes du Cantal et sont sensiblement inférieurs aux communes de la même tranche de population.

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON-BÂTI
Anglards-de-Salers	10,76	15,28	64,57
Moyenne communes du Cantal	12,97	16,59	84,85
Moyenne communes du Cantal entre 500 et 1 000 habitants	13,62	19,37	87,29

VMF ET « LES AMIS DU VERGER DE DÉDUIT »

Créée en 1958 et reconnue d'utilité publique en 1963, l'association « Vieilles Maisons Françaises (VMF) » se consacre à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager depuis plus de 50 ans. L'association rassemble près de 18 000 adhérents, propriétaires ou passionnés, au sein de 95 délégations départementales. La commune, propriétaire du château de la Trémolière, adhère à cette association.



En début d'année, l'association « les amis du Verger de Déduit » a présenté un dossier de participation à un des prix nationaux VMF 2016. Le dossier a été retenu comme lauréat du prix des FORGES d'AUBIGNY d'un montant de 5000€ à utiliser pour la rénovation des ferronneries des portes et fenêtres du château.

La remise du prix a eu lieu le 15 juin 2016 au grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris.



FOOTBALL : ENTENTE ANGLARDS / SALERS / SAINT-BONNET



Entente Anglards / Salers / Saint-Bonnet - 2013

En ces temps d'EURO de football, c'est le moment de jeter un œil sur la saison de l'entente Anglards-Salers-Saint Bonnet dont l'assemblée générale a eu lieu le 11 juin 2016. Stéphanie Bergheaud (Présidente) Daniel Trémée (Vice-Président) Renaud Trémée (secrétaire) ont été reconduits dans leurs fonctions.

Le club joue en 2^{ème} division de District du Cantal, la saison se joue en 2 phases. À l'issue de la première phase (Poule de 6 clubs), avec 4 victoires pour 6 défaites, l'équipe termine 4^{ème} ratant de très peu la troisième place qualificative pour une poule de montée en division supérieure. Elle doit continuer sa saison dans une poule de maintien. Le championnat se termine le 29 mai par une courte défaite sur le terrain de Haut Célé US (4-3). Avec un bilan de 3 victoires, 2 nuls et 2 défaites, le club termine 3^{ème} de sa poule de maintien et peut envisager de repartir pour la saison 2016-2017.

Cependant, à l'heure où sont écrites ces lignes, le club ne compte plus que 16 licenciés et doit donc absolument attirer de nouveaux joueurs pour démarrer la saison avec au minimum 20 joueurs. Le mercato est ouvert et les jeunes d'Anglards qui jouent dans des équipes de Mauriac sont chaleureusement invités à rejoindre les rangs de l'Entente Anglards-Salers-Saint Bonnet. Un nouvel entraîneur est également recherché pour donner le petit coup de fouet nécessaire afin de passer le cap de la première phase la saison prochaine. La saison 2016-2017 démarre le premier week-end de septembre et le calendrier sera connu le 10 août. Suivez le calendrier des matchs à domicile pour venir encourager l'équipe au bord des terrains sur le site www.footcantal.fff.fr ou sur le site du club www.eas.footeo.com. Les rendez-vous et les résultats seront également communiqués sur la page Facebook de la commune www.facebook.com/MairieAnglardsDeSalers/



DEUX SŒURS CHAMPIONNES



Mélissa Veyssière, 15 ans et demi, et sa sœur Lola, 9 ans, ont gagné le titre de vice-championnes de France de kickboxing Light, respectivement dans les catégories cadettes et poussins.

Elles ont découvert le kick boxing au centre aéré d'Anglards-de-Salers, à l'occasion d'une animation managée par François Battut. Elles ont été parmi les premières à fréquenter le Cantalou Fighting Club de Mauriac.

Le kick-boxing light désigne la version contrôlée du kick-boxing, il est accessible à tous les âges et tous les niveaux

Les choses sérieuses débutent cette saison avec cinq entraînements par semaine. La victoire de Mélissa lors d'un rassemblement Rhône-Alpes-Auvergne lui ouvre les portes des championnats de France à Aulnay-sous-Bois.

Lola participe également à ce rassemblement national. Elles terminent toutes 2 à la deuxième place de leur catégorie et gagnent une superbe médaille d'argent.

LE CENTRE DES POMPIERS D'ANGLARDS

En 2015 le centre des pompiers d'Anglards-de-Salers a effectué 84 interventions, dont 67 secours à la personne.

Deux événements majeurs ont marqué l'année 2015 : La grave chute d'un adolescent à Malasarte en juillet et l'incendie d'une grange au Vigean, en octobre.

Depuis quelques mois, la sirène d'Anglards ne retentit plus pour mobiliser les équipes. Seules les interventions déclenchées par Anglards utilisent encore la sirène. Pour les autres interventions, déclenchées par le centre de traitement de l'alerte du CODIS, les pompiers sont alertés directement sur un nouveau matériel de communication (Bip) qui leur a été alloué.

Le nouveau système, appelé GID (gestion individuelle de la disponibilité), permet à chacun de déclarer sa disponibilité.

Le système gère également les compétences de chaque pompier et permet de constituer en temps réel les équipes les mieux adaptées pour intervenir.

Douze pompiers volontaires composent l'équipe d'Anglards, il est malheureusement prévu quelques départs et il se pose la question du renouvellement de l'équipe et la recherche de nouveaux volontaires. Des missions recrutement pilotées par le SDIS du Cantal ont donné des résultats sensibles dans d'autres communes. Il n'y a pas d'urgence, mais il est important que chacun soit sensibilisé à cette question et nous comptons sur la jeunesse d'Anglards pour assurer la continuité de la plus noble et la plus valorisante des missions des pompiers : « Sauver des vies, protéger les biens et l'environnement »



La Compagnie des Pompiers d'Anglards-de-Salers le 6 décembre 1908...



...et de nos jours !

L'AGENDA DE L'ÉTÉ

- **Samedi 18 juin** : fête de la bière en musique organisée par l'association « Vivre à Anglards »
- **Samedi 25 juin** : vernissage de l'exposition « Georges Rousse » au château de la Trémolière
- **Samedi 25 juin et dimanche 26 juin** : fête patronale organisée par le Comité des fêtes
- **Vendredi 1^{er} juillet** : Vernissage du 27^{ème} salon des « Peintres du dimanche »
- **Vendredi 1^{er} juillet** : Fête de l'école organisée par l'APE
- **Samedi 2 juillet** : inauguration des aménagements de la salle polyvalente et de l'agence postale
- **Mercredi 6 juillet** : passage du tour de France
- **Mercredi 13 juillet** : Bal du Comice Agricole
- **Jedi 14 juillet** : fête nationale (Chemins et Patrimoine)
- **Dimanche 31 juillet** : fête du pain à Bouisse (Vivre à Anglards)
- **Samedi 6 août** : fête des pompiers
- **Vendredi 12 août** : fête du Centre de Loisirs
- **Dimanche 14 août** : marché des producteurs du pays à Espinassoles (Vivre à Anglards)
- **Dimanche 14 août** : vide grenier
- **Samedi 20 août** : fête du four du Chambon (Chemins et Patrimoine)



LE TOUR DE FRANCE DE RETOUR EN PAYS DE SALERS.

Le 6 juillet les coureurs se sont élancés de Limoges pour une arrivée au Lioran. Le dernier passage de la Grande Boucle à Anglards remontait à 2004.

Le Cantal a eu droit à la première étape de montagne du Tour longue de 216 km. «Anglards-de-Salers aime le tour». Merci à tous pour les décorations et la mise en valeur de notre village.



LES EXPOS D'ÉTÉ DU CHÂTEAU DE LA TRÉMOLIÈRE



Les Expos d'été du Château de la Trémolière consacrent cette année un maître de la photographie plasticienne.

Au printemps, Georges Rousse a réalisé dans le grenier du château, une de ses célèbres installations in situ.

Cette installation monumentale est visible durant toute la durée de l'exposition, du 1^{er} juin au 30 septembre. Autour de cette installation, est présentée dans les salles du château une sélection d'œuvres photographiques de grands formats ainsi qu'une série de dessins originaux.